



Attribution d'une subvention à l'association D'FI

L'an deux mille dix huit, le dix sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Sinnamary étant assemblé en session ordinaire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après une convocation légale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MADELEINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude MADELEINE,
Mme Annick ARON-LEVEILLE - 1^{ère} Adjointe
M. René-Serge HORTH - 2^{ème} adjoint
M. Patrick COSSET - 3^{ème} adjoint
M. Jean-Claude HORTH - 5^{ème} Adjoint
Mme Cathia ATTICA - 6^{ème} Adjointe
M. Jean-Marie DECOLLAS Conseiller municipal
M. Pierre HO-WEN-SZE - Conseiller municipal
Mme Claudine CAILLOT - Conseillère municipale
Mme Maéva CHAMPESTING - Conseillère municipale
Mme France CLET- COURAT - Conseillère municipale
Mme Odile ANTOINETTE - Conseillère Municipale
Mme Brigitte HORTH - Conseillère municipale
M. André ANDREY - Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS :

M. Jean-Marie TORVIC,
M. Ludovic LETARD,
M. Fabien CLET,
M. Sylvio BOCAGE -
Mme Emeline JEREMIE -
Mme Marie-Noëlle ZULEMIE,
Mme Emilie VENTURA-CLET
Mme Fidélia BOCAGE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme France COURAT, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.



DATE DE CONVOCATION
Vendredi 12 Octobre 2018

DATE DE REUNION
Mercredi 17 Octobre 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23
Présents : 14
Absents : 09
Quorum : 12
Procurations : 09
Votants : 15

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



Attribution d'une subvention à l'association D'FI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation de la fête communale 2018,

Considérant la proposition de l'association D'FI d'organiser la grande nuit de cette fête comprenant l'organisation de l'élection de la miss de Sinnamary et le plateau artistique,

Considérant l'intérêt local que revêt la proposition de l'association D'Fi,

Sur rapport du Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

ARTICLE 1 : de donner acte au Maire de son rapport n°2018-4T/1R-10/DGS

ARTICLE 2 : d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de onze mille cent vingt euros (11 120€) à l'association D'FI pour l'organisation de la grande nuit de la fête communale 2018.

ARTICLE 3 : de prendre acte que le bilan de la fête communale sera transmis à la prochaine séance.

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités liées à la présente délibération.

ADOpte PAR 15 VOIX	CONTRE 0	ABSTENTION 0
M. Jean-Claude MADELEINE , Mme Annick ARON-LEVEILLE , M. René-Serge HORTH , M. Patrick COSSET , Mme Myriam MARIN , M. Jean-Claude HORTH , Mme Cathia ATTICA , M. Pierre HO-WEN-SZE , Mme Claudine CAILLOT , M. Jean-Marie DECOLLAS , Mme Brigitte HORTH , Mme Maéva CHAMPESTING , Mme France CLET-COURAT , Mme Odile ANTOINETTE , M. André ANDREY		

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Sinnamary, le 17 octobre 2018

Le Maire


Jean-Claude MADELEINE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication ou déclaration auprès des services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20181017-2018-605-DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018

Jean-Claude MADELEINE	Mme ARON-LEVEILLE Annick
René-Serge HORTH	Patrick COSSET
Myriam MARIN	Jean-Claude HORTH
Cathia THEODOSE-DORVILLE	Jean-Marie TORVIC
France CLET COURAT	Pierre HO-WEN-SZE
Claudine CAILLOT	Maéva CHAMPESTING
Jean-Marie DECOLLAS	Brigitte HORTH
Ludovic LETARD	Odile ANTOINETTE
Fabien CLET	Marie-Noëlle ZULEMIE
Emilie CLET VENTURA	Sylvio BOCAGE
Emeline JEREMIE	Andrey ANDRE
Fidélia BOCAGE	